



CDG 38

CENTRE DE GESTION DE L'ISÈRE
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

> **Objet** : CAP

> **Contact** : Virginie MAROTTA POURREAU

Chargée du secrétariat des CAP et des
conseils de discipline

04 56 38 87 35 | cap@cdg38.fr

> **Pôle** : Direction gestion des personnels

> **Type de document** : Fiche saisine CAP

> **Référence** : 2016 / 12 / n°257/ SDF/VMP

> **Date** : le 6 décembre 2016

COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES CAS DE SAISINE

Des fiches de saisines sont téléchargeables sur notre site internet, page [Commissions administratives paritaires](#).

Cas de Saisine	Références
Prorogation de stage	<ul style="list-style-type: none">• art. 4 D. n°92-1194 du 04/11/92
Licenciement en cours ou à l'expiration du stage	<ul style="list-style-type: none">• art. 5 D. n°92-1194 du 04/11/92
Demande de réintégration d'un agent à l'issue d'une période de privation des droits civiques, d'interdiction d'exercer un emploi public ou en cas de réintégration dans la nationalité française	<ul style="list-style-type: none">• art. 24 L. n°83-634 du 13/07/84
Activités lucratives, salariées ou non, dans une entreprise privée et activités libérales	<ul style="list-style-type: none">• art. 25 L. n°83-634 du 13/07/83• art. 95
Promotion interne (changement de cadre d'emplois)	<ul style="list-style-type: none">• art. 39
Mutations au sein de la collectivité ou de l'établissement comportant changement de résidence ou modification de la situation des intéressés	<ul style="list-style-type: none">• art. 52
Licenciement, à l'expiration d'un congé maladie, pour refus d'acceptation du poste proposé	<ul style="list-style-type: none">• art. 57 (2°, 3° et 4°)• art. 17 D. n°87-602 du 30/07/87
Communication de la décision de rejet d'une demande de congé pour formation syndicale	<ul style="list-style-type: none">• art. 57 (7°)• art. 2 D. n°85-552 du 22/05/85
Litiges relatifs à l'exercice de fonctions à temps partiel	<ul style="list-style-type: none">• art. 60• art. 3 D. n°95-470 du 24/04/95

Cas de Saisine	Références
Mise à disposition auprès d'une collectivité ou d'un établissement public, et renouvellement	<ul style="list-style-type: none"> • art. 61 • art. 3 D. n°85-1081
Mise à disposition auprès d'un organisme d'intérêt général, et renouvellement	<ul style="list-style-type: none"> • art. 62
Détachement et renouvellement (à l'exception des détachements de droit)	<ul style="list-style-type: none"> • art. 64 • art. 27 D. n°86-68 du 13/01/86
Réintégration et réaffectation après un détachement	<ul style="list-style-type: none"> • art. 67
Placement en position hors cadres et réintégration	<ul style="list-style-type: none"> • art. 70 • art. 27 D. n°86-68 du 13/01/86
Placement en disponibilité et renouvellement (à l'exception de la mise en disponibilité de droit ¹)	<ul style="list-style-type: none"> • art. 72 • art. 27 D. n°86-68 du 13/01/86 • art 26 D. n° 86-68 du 13/01/86
Réintégration, maintien en disponibilité (au terme d'une période de disponibilité)	<ul style="list-style-type: none"> • CE du 17/11/99 – commune de Port Saint Louis du Rhône
Notation et demande de révision de la note seule, de l'appréciation littérale seule, ou de la note et de l'appréciation	<ul style="list-style-type: none"> • art. 76 • art. 5 D. n° 86-473 du 14/03/86
Avancement d'échelon à l'ancienneté minimum	<ul style="list-style-type: none"> • art. 78
Avancement de grade (à l'intérieur d'un même cadre d'emplois)	<ul style="list-style-type: none"> • art. 80
Reclassement et changement d'affectation des fonctionnaires devenus inaptes	<ul style="list-style-type: none"> • art. 82 à 86 • art. 1^{er} D. n°85-1054 du 30/09/85
Licenciement pour insuffisance professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> • art. 93
Activités privées des retraités ou des agents en disponibilité	<ul style="list-style-type: none"> • art. 95